

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE : POUR UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

Guide à l'intention des parents
Année scolaire 2026-2027



COLLÈGE JÉSUS-MARIE
DE SILLERY

À NOTRE ÉCOLE

Le Collège Jésus-Marie de Sillery veut offrir à chaque élève un milieu d'apprentissage sain, sécuritaire, respectueux et inclusif. Le plan de lutte vise à prévenir toute forme d'intimidation ou de violence et à préciser les interventions à mettre en place lorsque une situation survient.

- Nos valeurs : Mentalité de croissance, Esprit de famille, Conscience citoyenne, Intégrité, Créativité et innovation.
- Objectifs liés au projet éducatif : favoriser les saines habitudes de vie et le bien-être, puis diffuser et appliquer une charte claire des comportements attendus.

Une victime ou un témoin peut s'adresser à un adulte de l'école, verbalement, par le site Internet ou par le Pluriportail. Des moyens confidentiels de signalement sont privilégiés et l'école veille à prévenir les représailles.



VOICI QUELQUES DÉFINITIONS POUR UNE COMPRÉHENSION COMMUNE:

INTIMIDATION

Comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, direct ou indirect, y compris dans le cyberespace, dans un contexte d'inégalité des rapports de force, qui engendre de la détresse ou lèse, blesse, opprime ou ostracise.

CONFLIT

Mésentente ou désaccord entre des personnes dont le rapport de force est comparables. Il n'y a pas de victime; la situation peut se régler par la négociation ou la médiation.

VIOLENCE

Manifestation de force, verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne et portant atteinte à son intégrité, ses droits ou ses biens.

VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (VACS)

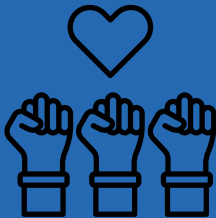
Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou ciblant la sexualité, incluant les gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, directement, indirectement ou par un moyen technologiques.



PORTRAIT DE LA SITUATION

FORCES DU MILIEU

- 1 adulte-éducateur pour 8,5 élèves pour soutenir la surveillance et l'encadrement.
- 75 % des élèves déclarent avoir des relations sociales positives et satisfaisantes.
- Présence de 6 intervenants scolaires pour venir en aide aux élèves.



VULNÉRABILITÉS

- 51 % des jeunes affirment vivre de la discrimination quelques fois par mois dans leur quotidien.
- 68 % des gestes d'intimidation se déroulent en classe, dans les casiers ou dans les corridors l'école.
- 12 % des élèves disent avoir été victimes d'intimidation verbale.
- Motifs relevés : ascendance ou origines (21%), identité raciale (15%) et religion (11%)

PRIORITÉS 2026-2027

- Maintenir l'éducation aux habiletés sociales, à la résolution de conflits et aux comportements responsables; le programme HORS-PISTE soutient le développement des compétences psychosociales au préscolaire, au primaire et en 1re-2e secondaire.
- Réaliser annuellement un portrait du climat scolaire et des lieux/moments de vulnérabilité; effectuer des bilans périodiques et ajuster les interventions.
- Développer l'approche de témoin actif, les ambassadeurs du climat scolaire et les mécanismes de signalement accessibles et confidentiels.
- Renforcer la prévention en matière de réseaux sociaux, partage de contenus et cyberintimidation; privilégier responsabilisation, réparation et réintégration lorsque la situation le permet.
- Accroître la présence des TES dans les aires communes aux périodes achalandées et soutenir le réinvestissement des contenus de prévention en classe.
- Prévenir la discrimination par des ateliers sur le racisme, l'intimidation et la discrimination, des activités interculturelles et l'éducation à l'inclusion et à la tolérance.



PRÉVENTION DES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (VACS)



- Courts sondages anonymes (« radar du respect ») pour repérer les lieux et moments où le sentiment de sécurité est le plus faible.
- Mises en situation et « laboratoires de situations grises » sur le consentement, les limites personnelles, la pression des pairs, les relations saines et les réseaux sociaux.
- Capsules de prévention tout au long de l'année, théâtre-forum et développement du rôle des témoins actifs.
- Mécanisme simplifié et confidentiel de demande d'aide; espace de questions anonymes pour les élèves.
- Formation du personnel à la détection des micro-signaux et mesure régulière de l'évolution du climat scolaire.

COLLABORATION AVEC LES PARENTS

- Comité de parents ambassadeurs et consultation annuelle sur le climat scolaire.
- Capsules pratiques « 5 minutes pour mon ados » et guide « Que faire si...? » sur l'intimidation, les réseaux sociaux, le consentement, les conflits et les relations saines.
- Rencontres « Parents, parlons-en! » et ressources sur les nouvelles réalités numériques (IA, images, captures d'écran, compte anonymes et cyberintimidation).
- Rétroaction après certaines interventions et harmonisation des stratégies école-maison.



CONFIDENTIALITÉ

Les informations relatives aux élèves impliqués sont confidentielles et accessibles seulement aux personnes nécessaires au traitement de la situation. Les mesurer ou sanctions concernant un autre élève ne sont pas communiquées aux parents. Des moyens confidentiels de signalement sont privilégiés et l'école veille à prévenir les représailles.



NOS MOYENS

ACTIONS IMMÉDIATES

- Intervenir sans délai pour faire cesser le geste et assurer la sécurité; séparer les personnes impliqués au besoin.
- Écouter et soutenir l'élève victime avec bienveillance; rassurer l'élève sur la prise en charge de la situation.
- Recueillir et analyser l'information : témoignages, contexte, répétition, gravité, impacts et risque de récurrence.
- Informer et impliquer les parents des élèves concernés selon les règles de confidentialité.
- Mettre en place les mesures de soutien d'encadrement, de réparation et les sanctions appropriées.

POUR LA VICTIME

- Rencontre avec un TES ou un psychoéducateur.
- Plan de protection et surveillance accrue.
- Point de contact identifié; référence externe au besoin.
- Ajustement pédagogique ou retour progressif si nécessaire.



POUR L'INSTIGATEUR

- Entretien individuel et compréhension des impacts.
- Plan d'encadrement avec objectifs précis et mesurables.
- Réparation, ateliers sur l'empathie, la colère et la résolution de conflits.
- Contrat de comportement, suivi avec les parents et réintégration encadrée.



POUR LES TÉMOINS

- Valoriser le signalement et les comportements prosociaux.
- Informer sur les ressources et les façons sécuritaires d'agir.
- Mécanismes confidentiels de signalement.
- Suivi personnalisé si le témoin est affecté.



PARTICULARITÉS - VACS

- Écouter l'élève, respecter son rythme, éviter de lui faire répéter inutilement son dévoilement et aviser la direction.
- Lorsqu'il y a des raisons de croire qu'un mineur subit ou risque de subir un abus sexuel, signaler sans délai au DPJ selon les obligations légales.
- Si des images ou vidéos explicites de mineurs sont en cause, se référer au protocole de la trousse SEXTO.
- Si une plainte criminelle est déposée, cesser l'investigation scolaire afin de ne pas nuire à l'enquête policière.
- Prévoir des mesures de soutien pour la victime, les témoins et l'instigateur, et recourir aux partenaires externes lorsque nécessaire.

SANCTIONS POSSIBLES

Les sanctions sont déterminées à partir de l'analyse de la situation, notamment la nature, la gravité et la fréquence des gestes. Elles peuvent être combinées à des mesures éducatives et de soutien.

- Avertissement verbal ou écrit; entretien avec un intervenant; fiche de réflexion ou travail éducatif.
- Excuses ou démarche de réparation lorsque cela est approprié et accepté; médiation seulement si la situation le permet.
- Exclusion de certaines activités ou privilèges; suspension temporaire ou prolongée.
- Suivi psychologique ou social; mesures de restitution et projets de sensibilisation.
- Dans le cas des plus graves ou persistants : exclusion temporaire ou définitive et l'établissement et lorsque requis, signalement aux autorités compétentes.



MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

- Pour la victime : rencontre avec un TES ou un psychoéducateur, plan de protection, surveillance accrue et ajustements au besoin.
- Pour l'instigateur : objectifs précis, réparation, ateliers, contrat de comportement et suivi avec les parents.
- Pour les témoins : valorisation du signalement, ressources, moyens sécuritaires d'agir et suivi personnalisé au besoin.



POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU UNE PLAINTE

Une victime ou un témoin peut s'adresser à un adulte de l'école, verbalement, par la site Internet ou par le Pluripotail. Encas d'insatisfaction quant au suivi, une plainte peut être formulée au responsable du traitement des plaintes. Pour une VACS, il est aussi possible de s'adresser directement au Protecteur régional de l'élève.

- Protecteur régional de l'élève : formulaire en ligne du Protecteur national de l'élève; téléphone ou texto 1 833 420-5233; courriel plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca
- La personne victime ou ses proches peuvent aussi, en tout temps signaler une situation à la police ou à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)

SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES



Dans la mesure du possible, l'établissement donne suite au plus tard dans les 48 heures ouvrables du calendrier scolaire suivant le signalement afin de rencontrer l'élève, communiquer avec ses parents et mettre en place rapidement les mesures de correction ou de soutien nécessaires.

MESURES DE SÉCURITÉ - VACS

- Augmentation du nombre de TES et de surveillants.
- Révision des zones de surveillance et ajout de tournées dans les endroits stratégiques.
- Formation des surveillants sur la surveillance active.
- Augmentation de l'offre d'activités le midi et sécurisation de certains accès.
- Formation et capsules psychoéducatives pour les membres de la direction et du personnel.



RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Geneviève Marchand
Directrice des services aux élèves
gmarchand@cjmds.qc.ca
Tél.: 418-687-9250 poste 223

Nancy Lapierre
Coordonnatrice des interventions (membre du comité du plan de lutte) nlapierre@cjmds.qc.ca
Tél.: 418-687-9250 poste 224

Services internes
TES et psychoéducatrices
références externes au besoin

RESSOURCES EXTERNES



- Tel-jeunes et Tel-jeunes Parents.
- Jeunesse, J'écoute.
- Éducaloi.
- Info-aide violence sexuelle.
- CIUSS/CISSS, Fondation Marie-Vincent, CALACS, SPVQ et DPJ)

